

## Hernando Calvo Ospina se voit refuser la nationalité française

### Lettre ouverte à Monsieur Claude Guéant,

Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Paris, le 30 novembre 2011

Monsieur,

Nous avons été profondément choqués en prenant connaissance du courrier daté du 22 septembre 2011 que Monsieur Laurent Audinet, sous-directeur de l'accès à la nationalité française, a adressé à Monsieur Hernando Calvo Ospina pour lui notifier le rejet de sa demande de naturalisation (ci-joint).

Ce courrier est une atteinte à la souveraineté de la France et un affront à l'égard d'un pays avec lequel nous entretenons des relations diplomatiques normales. Plus encore, il constitue une injure à l'encontre de la liberté de pensée et de l'indépendance des journalistes.

Dans les premiers arguments invoqués figure l'inscription sur une liste d'interdiction de survol du territoire des Etats-Unis (No fly list). Pour en mesurer le sérieux et l'objectivité, rappelons que jusqu'en 2008 Nelson Mandela figurait sur une « No fly list » !

Comment une mesure qui concerne un Etat tiers, les Etats-Unis d'Amérique, peut-elle servir de justification officielle aux autorités françaises ? Outre le fait que ces « No fly lists » sont fortement contestées par les défenseurs des droits de l'homme y compris aux Etats-Unis, nous nous interrogeons encore sur les motifs pour lesquels Monsieur Calvo Ospina figure sur cette liste.

Par ailleurs, vous reprochez à Monsieur Calvo Ospina ses « relations avec la légation cubaine à Paris » et sa « proximité avec l'idéologie castriste », nous vous rappelons que Monsieur Calvo Ospina est vice-président de l'Association d'amitié France Cuba et qu'il est tout à fait normal qu'il entretienne de telles relations. Mais, et c'est là le plus choquant, vous parlez de « régime castriste », « d'idéologie castriste », termes à connotation fortement péjorative, dans un courrier officiel, à l'entête d'un ministère, en parlant d'un pays, Cuba, avec lequel nous semble-t-il la France entretient des relations diplomatiques normales qui devraient impliquer un minimum de respect.

Vous reprochez ensuite à Monsieur Calvo Ospina d'avoir « rencontré plusieurs membres des FARC », mais comme vous le dites vous-même, c'était « à l'occasion de [ses] activités de journaliste ». D'autre part vous lui reprochez d'avoir critiqué la diplomatie française dans « son alignement sur les mesures de rétorsion prises par l'Union européenne envers le régime castriste ». Ainsi donc, aux pays des droits de l'homme, les journalistes français ne devraient-ils écrire que pour soutenir la politique officielle française ? Jusqu'à aujourd'hui, nous pensions que la France était soucieuse de la liberté de presse et de pensée.

Nous vous rappelons que Monsieur Calvo Ospina vit en France depuis 25 ans, qu'il a une compagne et deux enfants français, nés dans notre pays ; qu'il n'y a jamais troublé l'ordre public ni appelé à la subversion. La France n'est pas en guerre avec Cuba, pas plus qu'elle n'est impliquée dans le conflit interne en Colombie. Les arguments au soutien du rejet de la demande de naturalisation de Monsieur Calvo Ospina sont donc des plus fantaisistes et viennent écorner l'image de notre pays.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Secrétariat de l'Association France Cuba :

M. André MINIER

Mme Dominique LEDUC

Mme Corinne PASTORI

- Copie à Maître William Bourdon, Avocat à la Cour de Paris